



# Règlement des épreuves du Triath'Loches 2022

**Aspiration -abri (Drafting) autorisé (= Pas de vélo de chrono.  
Prolongateurs réglementaires ! )**

L'organisation se réserve le droit de transformer l'épreuve en duathlon en cas de force majeure pour le Triathlon S individuel.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel, de même en cas de mauvais état de santé du concurrent ou de son matériel. Il en va de même pour un accident dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité.

Pendant la course, aucune aide extérieure n'est possible sous peine de disqualification immédiate.

Il est de la responsabilité de l'athlète d'être préparé pour l'épreuve et d'avoir le matériel adapté à la compétition.

Il doit faire preuve de sportivité et considérer les autres concurrents, les arbitres officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Toutes insultes ou propos homophobes/discriminatoires sont passibles d'une disqualification et d'une demande de saisine de la commission disciplinaire.

Les récompenses se feront par catégorie d'âge et par sexe.

Le chronométrage se fera par puce et cette dernière sera attachée à la cheville. (En cas de perte celle-ci sera facturée au concurrent).

L'utilisation de la ceinture porte-dossard est obligatoire et est placée au plus bas au niveau de la taille.



Il devra être visible dans le dos pour le vélo et placé devant pour la course à pied, fixé en trois points à l'aide d'épingles en l'absence d'une ceinture porte-dossard.

Le délai maximum pour terminer les épreuves de Duathlon S et de Triathlon S est de 2h.

Il est de 1h30 pour l'épreuve Duathlon XS Chrono.

Si l'organisation doit malheureusement annuler la ou les épreuves, chaque concurrent sera remboursé des frais engagés (hors frais de gestion du chronométrateur).

Par la présente inscription, chaque participant autorise l'organisateur à utiliser les images ou vidéos sur lesquelles il pourrait apparaître. Si le concurrent ne souhaite pas céder son droit à l'image, il devra en informer par écrit l'organisateur.

## Règlement des inscriptions

Lors de l'inscription en ligne, les licenciés FFTRI devront télécharger leur licence et les non licenciés un certificat médical autorisant la pratique du triathlon en compétition et datant de moins de 1 an le jour de l'épreuve.

Pour les non licenciés un **"pass compétition"** sera obligatoire pour valider l'inscription en ligne.

L'autorisation parentale pour les Cadets non licenciés FFTRI est à remettre lors du retrait des dossards.

En cas de non-participation pour quelque raison que ce soit, les candidats ne pourront prétendre au remboursement des droits d'inscription.

Le nombre de places est limité à 300 places pour les épreuves du Duathlon S individuel et du Triathlon S individuel.



## Retrait des dossards

(1 seul dossard par personne)

Le retrait des dossards se déroule dans la salle des fêtes de Chemillé/Indrois.

Le concurrent devra présenter :

- Une pièce d'identité
- La licence FFTRI ou un certificat médical datant de moins d'un an au jour de l'épreuve précisant la mention « pratique du triathlon ou duathlon en compétition »
- Une autorisation parentale si besoin

## Règlement de course

La réglementation générale de la FFTRI s'applique aux deux épreuves. La présence au briefing de course est obligatoire.

## Natation

Les concurrents doivent porter un bonnet de bain.

**Attention : le bonnet de bain n'est pas fourni par l'organisateur !**

Le port de la combinaison sera fonction de la température de l'eau :

- obligatoire si l'eau est inférieure ou égale à 16 degrés
- interdite si l'eau est égale ou supérieure à 24 degrés

Le départ sera donné au coup de pistolet par l'arbitre principal à 15h30 le samedi 21 mai 2022.

Les aides artificielles sont interdites (tuba, flotteurs, gilets) ainsi que le recouvrement des mains et des pieds.

## Aire de transition



L'organisation filtre de manière stricte les entrées et sorties de l'aire de transition pendant toute la plage horaire d'ouverture de l'aire de transition définie par l'organisateur. Seuls les athlètes et les personnes accréditées et clairement identifiées peuvent accéder à l'aire de transition.

Les concurrents présentent leur matériel aux arbitres à l'entrée de l'aire de transition.

Tout marquage distinctif ou personnalisé permettant au concurrent d'identifier son emplacement est proscrit, la serviette de bain peut être posée au sol.

Les changements de tenue doivent impérativement s'effectuer dans l'aire de transition.

Le transport de la combinaison natation (Triathlon) est effectué par l'athlète qui doit la déposer à son emplacement.

Seuls les affaires de course sont autorisées dans l'aire de transition. Une zone de consigne sera dédiée aux autres effets personnels.

Les déplacements avec le vélo s'effectuent à pied, vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire fixée. Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie de l'aire pour application de cette règle.

Seuls les athlètes inscrits sur l'épreuve en cours sont autorisés à pénétrer dans l'aire de transition.

Une fois entrés dans l'aire de transition, les vélos ne peuvent plus être ressortis ou modifiés avant le départ de l'épreuve.

## Vélo

Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée.

Il doit être en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire français, **homologué cyclisme obligatoirement**.

Les extrémités en protubérance doivent être protégées (extrémités de câbles, embouts de guidon...).

Les ajouts type « corne de vache » ou « bar ends » sont autorisés.



Il est impératif de respecter le code de la route.

La prudence doit être de mise.

Pas de ravitaillement sur la partie cycliste.

En cas de danger immédiat, les athlètes pourront utiliser leurs moyens de communication pour alerter les secours présents sur la course.

Le Drafting est autorisé (= Pas de vélo de chrono. Prolongateurs réglementaires !) sur les épreuves Duathlon S individuel et Triathlon S individuel.

**Attention** : pas de Drafting sur l'épreuve du Duathlon XS Chrono !

## Course à pied

Le parcours est majoritairement type trail.

Les concurrents doivent respecter les zones de propreté installées sur le parcours de course à pied sous peine de sanction.

Il est interdit pour le concurrent d'être torse nu sur la partie course à pied.

La tri-fonction doit être refermée au moins jusqu'au bas du sternum à 200m au moins avant l'arrivée de la course.

Bonne(s) course(s) à toutes et tous !!!

